

# Séance plénière de CLE Sarthe amont



3 décembre 2025 – La Milesse



# Ordre du jour :

1. *Avis sur le PLUi de la 4CPS*
2. *Suites à donner à l'étude HMUC – mise en œuvre de la gestion quantitative et révision du SAGE – séquence co-présidée avec M. le Préfet de la Sarthe*
3. *Validation de la feuille de route et de l'accord de territoire Sarthe médiane*



# Avis sur le PLUi de la 4CPS :

Rapport de compatibilité :



Zones humides :

Intégration des zones humides prélocalisées DREAL dans le document graphique

Haies :

Les haies du PLUi ont été recensées par la population

Zones d'expansion des crues :

Sujet quasiment pas abordé, sauf sur PPRi, mais déjà obligations réglementaires

Eaux Pluviales :

Respect d'un coefficient nature + favoriser infiltration à la parcelle

Eau potable / Assainissement :

AEP : définition fine du volet quantitatif – Assainissement : manque donnée sur charge hydrauliques

Plan d'eau :

Reprend les éléments du SAGE Sarthe aval sur interdiction de création et de remplissage en période d'étiage



# P.L.U.i.

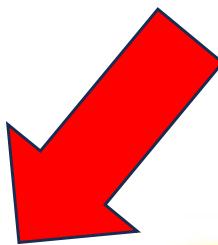
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

# **Suites à donner à l'étude HMUC : Mise en œuvre de la gestion quantitative et révision du SAGE**

INTRODUCTION par  
M. Sébastien JAILLET – Préfet pilote du SAGE Sarthe  
amont et Préfet de la Sarthe



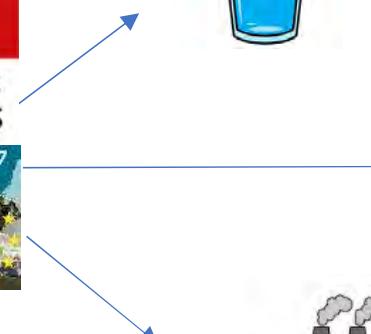
# Rappel :



Nécessité d'agir rapidement



Nécessité d'un travail de fond



Réponse =  
gestion conjoncturelle



Réponse =  
gestion structurelle

Qu'en est-il des  
volumes  
disponibles  
aujourd'hui ?



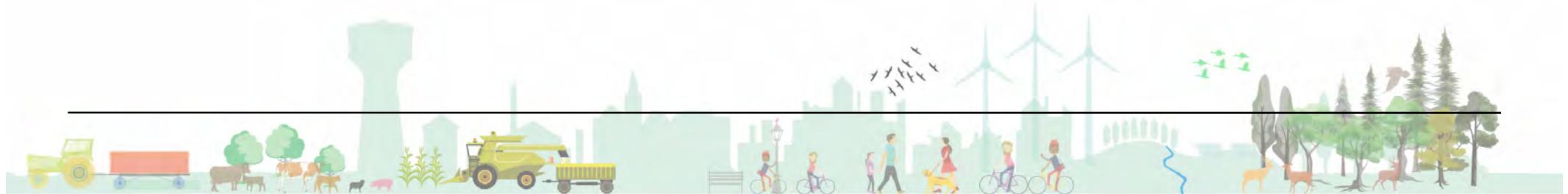
# Actualisation des références de prélèvements conduite depuis mai 2024

- Travail d'analyse et de révision des autorisations de prélèvements en volumes annuels (et non plus débit de pompe) → sur la base des historiques prélevés et des références agronomiques transmises. Objectif : des volumes autorisés pour tous
  - Identification des irrigants concernés,
  - Identification des transferts non réalisés,
  - Mise à jour des références de prélèvement : mise à jour de la base de données irrigants/croisement avec les données PAC, distinction ESU/ESO, attribution de VAA sur la base de la méthode retenue dans l'ACS, voire suppression de volumes
  - Plus de nouvelle autorisation de prélèvement délivrée sur les secteurs déficitaires
- Engagé en priorité sur Sarthe aval (mise en route de l'OUGC), puis Bienne (11 préleveurs - **finalisé**) et Sarthe intermédiaire ( $\pm$  50 irrigants – **en cours => finalisation hiver 2025-2026**)



# Actualisation des seuils de prélèvement de l'ACS sur la Bienne

- Historique Bienne : globalement peu de prise de restrictions « sécheresse » comparé aux autres bassins et au constat de terrain (assecs précoce sur les parties amont)
- Les conclusions de l'étude HMUC – et notamment la partie concernant la détermination de la gamme de débits écologiques - montrent que les seuils de gestion de la sécheresse inscrits dans l'ACS ne sont pas suffisamment restrictifs → articulation des démarches structurelles et conjoncturelles nécessaires
  - Travail d'analyse à conduire pour proposer **des seuils plus adaptés**
  - Travail multi-acteurs cet hiver pour élaborer une **proposition à valider dans la révision de l'ACS au printemps**





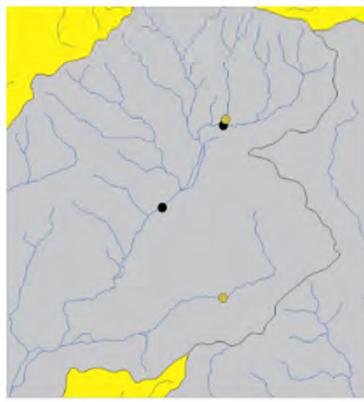
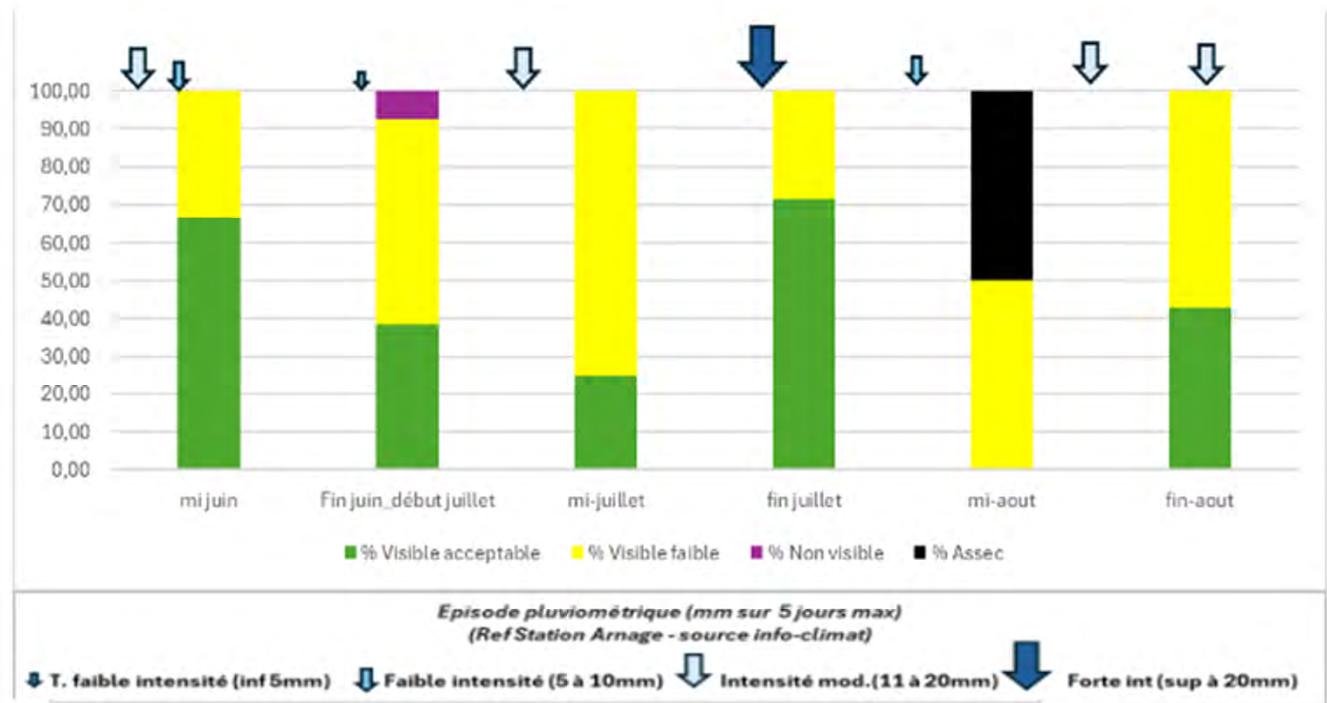
**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

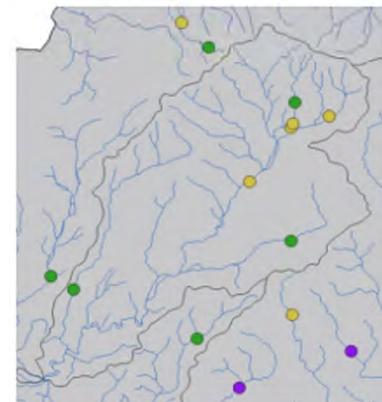
# Bilan suivi complémentaire 2025

## Fédération de pêche BIENNE

Niveaux d'alerte définis par l'arrêté préfectoral	Date Arrêté
Aucun	27 mai 2025
Aucun	03 juin 2025
Aucun	18 juin 2025
Aucun	25 juin 2025
Aucun	02 juillet 2025
Aucun	16 juillet 2025
Aucun	24 juillet 2025
Aucun	05 Aout 2025
Vigilance	13 Aout 2025
Alerte	20 Aout 2025
Vigilance	26 Aout 2025
Vigilance	03 septembre 2025



Etat des écoulements mi-aout



Etat des écoulements fin-aout



La Bienne à Saint Rémy du Val les 13 et 19 Aout 2025



La Bienne à Villaines la Carelle les 13 et 19 Aout 2025

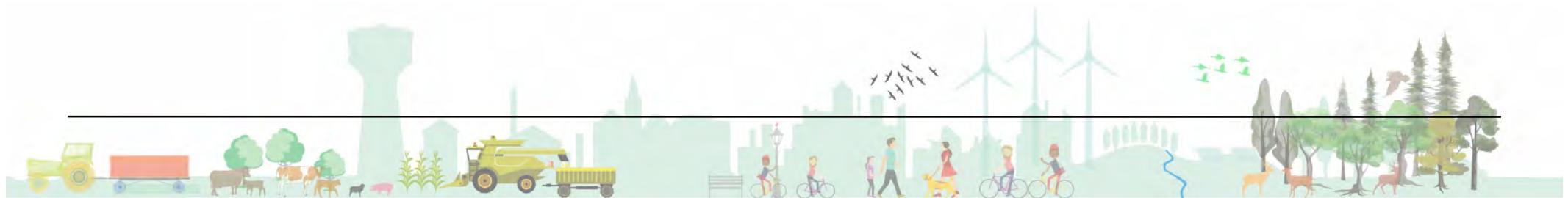


# Les attendus du bassin s'agissant des études socio-économiques (1/2)

**Dans le cadre de la finalisation des études HMUC, la Préfète de bassin a intégré les obligations de la loi du 11 août 2025, dite loi Duplomb :**

*Les études relatives à la gestion quantitative de l'eau prennent en compte la protection, la valorisation et le développement de l'agriculture et de la pêche qui sont d'intérêt général majeur en tant qu'elles garantissent la souveraineté alimentaire de la Nation. Elles constituent un intérêt fondamental de la Nation en tant qu'éléments essentiels de son potentiel économique.*

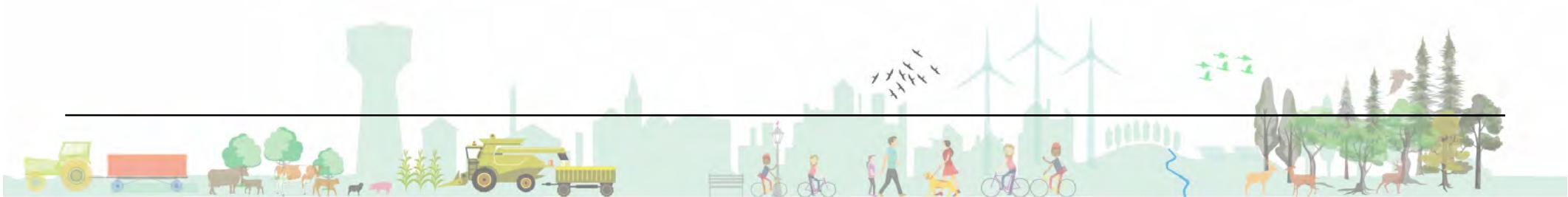
*A cette fin, elles intègrent une analyse des impacts socio-économiques des recommandations formulées en termes de volumes prélevables. Cette analyse porte notamment sur leurs conséquences pour l'emploi, l'alimentation, l'attractivité rurale et les revenus agricoles.*



# Les attendus du bassin s'agissant des études socio-économiques (2/2)

**Cette demande est à adapter aux réalités de chaque territoire :**

- Sur Sarthe amont, 2 UG avec des déficits sur une partie de la saison d'étiage (Bienne, Sarthe intermédiaire nécessitant un diagnostic (analyse coûts-bénéfices) qui pourrait être réalisé par la chambre d'agriculture justifiant la mise en place d'une trajectoire de convergence telle que proposée par la CLE**
- Pour le reste du territoire, un panorama rapide sera toutefois nécessaire assurant qu'il n'y a pas d'enjeu ou que les enjeux sont bien pris en compte par les solutions de mise en œuvre opérationnelle arrêtées par la CLE**

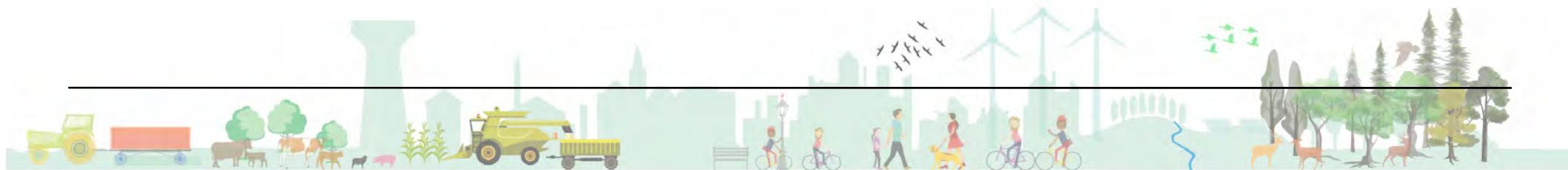
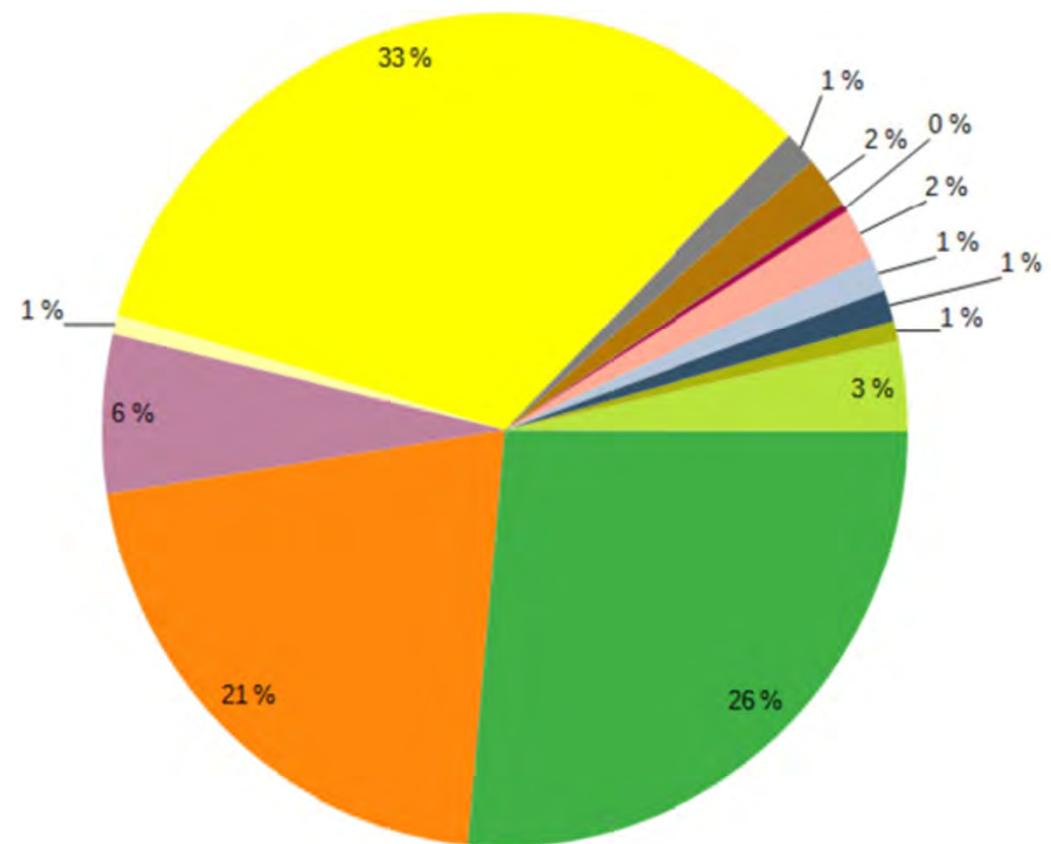


# Situation des exploitations

- Partie sarthoise de Sarthe amont – toutes exploitations confondues (source DDT)

Catégorie culture
Céréales d'hiver
Céréales de printemps
Colza
Maïs
Prairie permanente
Prairie temporaire
Luzerne
Protéagineux
Autres légumineuses
Tournesol et autres oléagineux
Autre BNI
pommes de terres
Autre
Non cultivé

Cultures - Surfaces moyennes de 2019 à 2024 (en Ha)  
sur le SAGE Sarthe amont



# Situation des exploitations

- Sarthe amont – part de l'irrigation (source DRAAF)

Bassin	superficie des cultures (ha)	nombre d'exploitations	superficie irriguée (ha)	nombre d'exploitations irriguées	% de surface irriguée	% des exploitations qui sont irriguées
UG1 Sarthe amont	64 533	772	83	18	0 %	2 %
UG2 Merdereau	9 599	125	s	s	s	s
UG3 Bienne	12 530	122	423	11	3 %	9 %
UG4 Orne Saosnoise	39 768	423	439	21	1 %	5 %
UG5 Sarthe intermédiaire	70 282	868	1 550	62	2 %	7 %

Bassin	Exploitations irriguées			Exploitations non irriguées			Part des ETP des exploitations irriguées dans les ETP totaux	Rappel part des surfaces irriguées dans les surfaces totales
	Nombre d'ETP	Nombre d'exploitations	Rappel SAU	Nombre d'ETP	Nombre d'exploitations	Rappel SAU		
UG1 Sarthe amont	33	18	505	1 079	765	64 028	3 %	1 %
UG2 Merdereau	s	s	s	198	s	s	s	s
UG3 Bienne	19	11	1 589	147	113	10 940	12 %	13 %
UG4 Orne Saosnoise	50	21	2 272	580	408	37 497	8 %	6 %
UG5 Sarthe intermédiaire	127	62	5 729	1 108	819	64 553	10 %	8 %

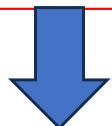


# Suite à l'étude HMUC ? 1/2

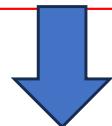
A la demande des DREAL, envoi à Préfecture de Bassin des délibérations de la CLE encadrant les volumes prélevables le 28 octobre 2024

Travaux menés par les DDT :

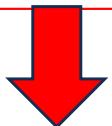
- Inventaire de l'ensemble des autorisations de prélèvements / mise à jour des données de prélèvements 2019-2024, ...



1<sup>er</sup> Constats



1<sup>ères</sup> Actions



Autorisations prélèvements très souvent largement supérieures à réalité (*de 200 à 300 %*)

Quelques différences au sein des prélèvements AEP (*très légère augmentation dans l'Orne, diminution en Sarthe*) notamment dus à des substitutions ou des données plus fines sur le type de ressource

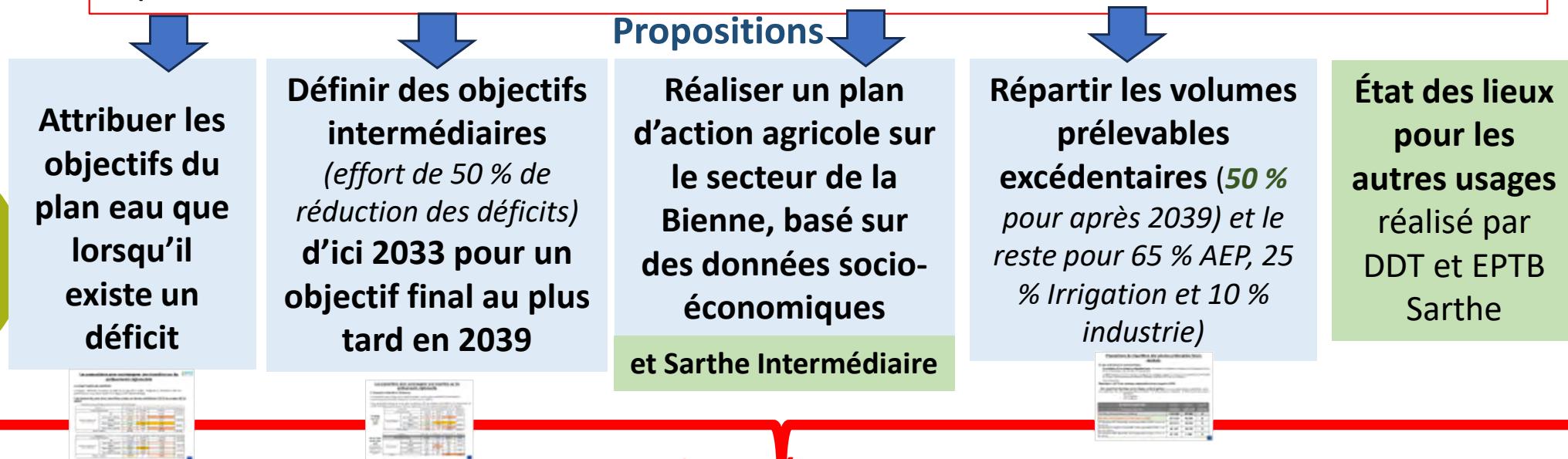
Gel des nouvelles autorisations de prélèvements sur les unités de gestion déficitaires

Révision en cours des seuils de gestion de crise sur la Bienne

# Suite à l'étude HMUC ? 2/2

A la demande du Préfet pilote du SAGE (Préfet 72), travail de concertation avec les acteurs locaux pour définir une trajectoire soutenable de réduction des déficits

Plusieurs échanges techniques avec les 3 DDT, réalisation d'un comité technique « post-HMUC » le 17 novembre dernier



Ambition indispensable sur la révision du SAGE (*protection des zones humides, alimentation des plans d'eau, préserver morphologie des cours d'eau, prioriser l'AEP, encadrer les créations de réserves*)

## Sous réserves

Les volumes prélevables validés par la CLE restent les objectifs finaux à atteindre

Lancement dès que possible des réflexions de sobriété, en priorisant l'unité de gestion de la Bienne



# Les propositions pour accompagner une transition sur les prélevements réglementés

## 1- Lorsqu'il existe des excédents :

A l'origine : Maintien à hauteur de 90% des usages AEP et IND + Irrigation (= minimum entre les prélevements max 2010-2019 et le reliquat (VP-VPAEP-VPIND))

**Il est proposé de revoir leurs répartitions et que ces derniers satisfassent 100 % des usages AEP et INDUS**

Exemple des volumes prélevables votés par la CLE sur l'UG Sarthe intermédiaire :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		2 193 402		1 139 063			1 095 187			4 427 652
Scénario de répartition des Volumes prélevables	<b>AEP</b>	1 066 479		723 682			809 669			2 599 830
	Effort à réaliser / 2010-2019	-10 %		-10 %			-16 %			
	<b>Irrigation</b>	638 094		393 075			25 537			1 056 706
	Effort à réaliser / 2010-2019	+232 %		-49 %			- 76 %			
	<b>Industrie</b>	32 763		22 306			30 747			85 816
	Effort à réaliser / 2010-2019	-10 %		-10 %			-16 %			
<b>VP futurs « résiduels »</b>		<b>456 066</b>		<b>0</b>			<b>229 234</b>			<b>685 300</b>

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		2 193 402		1 139 063			1 095 187			4 427 652
Scénario de répartition des Volumes prélevables	<b>AEP</b>	1 184 977		723 682			866 554			2 775 173
	Effort à réaliser / 2010-2019	0 %		-10 %			-10 %			
	<b>Irrigation</b>	638 094		393 075			96 946			1 128 115
	Effort à réaliser / 2010-2019	+232 %		-49 %			-10 %			
	<b>Industrie</b>	36 402		22 306			31 762			91 470
	Effort à réaliser / 2010-2019	0 %		-10 %			-10 %			
<b>VP futurs « résiduels »</b>		<b>333 929</b>		<b>0</b>			<b>98 965</b>			<b>432 894</b>



# Les propositions pour accompagner une transition sur les prélevements réglementés

## 2- Proposition d'objectifs et d'échéances:

La proposition qui est faite par le comité technique est de rendre soutenable (socialement et économiquement parlant) la démarche de réduction des déficits.

D'une proposition initiale de ne pas aller au-delà des 50 % de réduction des déficits, il est proposé par le comité technique de définir pour 2033 un objectif de 50 % de toutes les réductions de volumes.

VP validés  
par la CLE  
en mai  
2024

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Basses eaux
Volumes prélevables global		2 193 402		1 139 063		1 095 187		4 427 652		
Scénario de répartition des Volumes prélevables	<b>AEP</b>	1 066 479		723 682		809 669		2 599 830		
	Effort à réaliser / 2010-2019	-10 %		-10 %		-16 %				
	<b>Irrigation</b>	638 094		393 075		25 537		1 056 706		
	Effort à réaliser / 2010-2019	+232 %		-49 %		- 76 %				
	<b>Industrie</b>	32 763		22 306		30 747		85 816		
	Effort à réaliser / 2010-2019	-10 %		-10 %		-16 %				
VP futurs « résiduels »		456 066		0		229 234		685 300		

VP avec effort  
de 50 % pour  
2033  
(et réintégration  
d'une partie des VP  
résiduels) + quand  
déficit, effort mini  
de 10 %

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octt.	Nov	Basses eaux
Volumes prélevables global HMUC		2 193 402		1 139 063		1 095 187		4 427 652		
Volumes prélevables global stratégie		<b>2 193 402</b>		<b>1 331 358</b>		<b>1 095 187</b>		<b>4 619 947</b>		
Scénario de répartition des Volumes prélevables	<b>AEP</b>	1 184 977		723 682		866 514		<b>2 863 518</b>		
	Effort à réaliser / 2010-2019 pour 2033	<b>0%</b>		<b>-10%</b>		<b>-10%</b>				
	<b>Irrigation</b>	638 094		585 370		96 946		<b>1 325 796</b>		
	Effort à réaliser / 2010-2019 pour 2033	<b>+232%</b>		<b>-25%</b>		<b>-10%</b>				
	<b>Industrie</b>	36 402		22 306		32 762		<b>94 529</b>		
	Effort à réaliser / 2010-2019 pour 2033	<b>0%</b>		<b>-10%</b>		<b>-10%</b>				
VP résiduels		333 929		0		98 965		<b>432 894</b>		



# Propositions de répartition des volumes prélevables futurs résiduels

Il a été recherché par le comité technique :

- **Le maintien d'un volume prélevable futur**, de manière à considérer les évolutions climatiques et ainsi limiter l'exploitation des derniers m<sup>3</sup> disponibles.
- *La DREAL de bassin a fait remarquer du fait de la stratégie proposée qui repousse les objectifs des VP validés en CLE, qu'il était nécessaire de conserver l'objectif initial de la CLE sur ces volumes*
- *Il est proposé de :*

**Maintenir à 50 % les volumes prélevables futurs jusqu'en 2039.**

- **Une répartition identique entre chaque unité de gestion** tout en considérant leurs spécificités. Ainsi, une répartition des volumes prélevables résiduels (= VP totaux futurs et résiduels – VP futurs) serait la suivante :
  - 65 % AEP
  - 25 % irrigation
  - 10 % industrie

UG Sarthe amont (61)	En m <sup>3</sup>	En m <sup>3</sup>	En m <sup>3</sup>
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	<b>514 500</b>	<b>82 000</b>	<b>0</b>
VP Futurs 50 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	<b>257 250</b>	<b>41 000</b>	<b>0</b>
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE (65 % des 50 % résiduels)	<b>167 213</b>	<b>26 650</b>	<b>0</b>
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE (25 % des 50 % résiduels)	<b>64 313</b>	<b>10 250</b>	<b>0</b>
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE (10 % des 50 % résiduels)	<b>25 725</b>	<b>4 100</b>	<b>0</b>



## Amélioration de la connaissance

- Accompagner à Densifier le réseau de suivi quantitatif des masses d'eau souterraines
- Améliorer la connaissance des usages de l'eau (*y compris petits prélèvements et au sein de l'eau potable*)
- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux

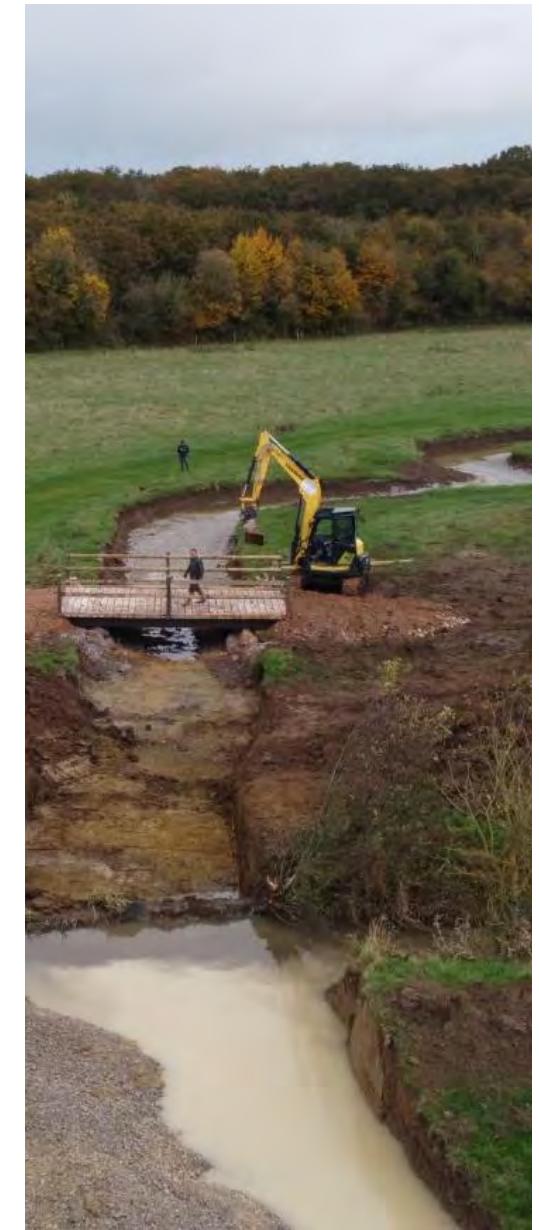
## Sobriété et économies d'eau

- Sensibiliser les jeunes à la préservation de la ressource en eau
- Développer les actions de communication et de sensibilisation des citoyens
- Promouvoir Encadrer la réutilisation des eaux non conventionnelles par les privés (*y compris industriels*) et les collectivités
- Mise en place d'une Promouvoir tarification incitative de l'AEP
- Sensibiliser les citoyens et encourager les économies d'eau
- Maintenir et améliorer le rendement des réseaux AEP
- Sensibiliser la profession agricole au changement climatique et promouvoir des systèmes d'exploitation et des cultures plus économies en eau et plus résilients
- Organiser une gestion collective de l'irrigation agricole
- Réfléchir et expérimenter une gestion collective de l'AEP
- Optimisation de la consommation de l'industrie



## Optimisation des flux :

- Interconnexions / transferts et gestion des forages
- Substituer **Encadrer** les prélèvements estivaux par des prélèvements hivernaux via des retenues



## Aménagement intégré du territoire et restauration des milieux :

- Préserver et restaurer les haies et bocages sur les territoires agricoles
- Limiter l'impact des plans d'eau sur les débits
- Assurer la concordance entre les objectifs concernant la ressource en eau et les documents d'urbanisme
- Intégrer les capacités d'alimentation en eau potable du territoire lors des projets d'urbanisme
- Préserver et restaurer les têtes de bassin, notamment vis-à-vis du drainage
- Restauration et renaturation des cours d'eau
- Prévention et restauration des zones humides
- Développer la recharge active de nappes (gestion des eaux pluviales)

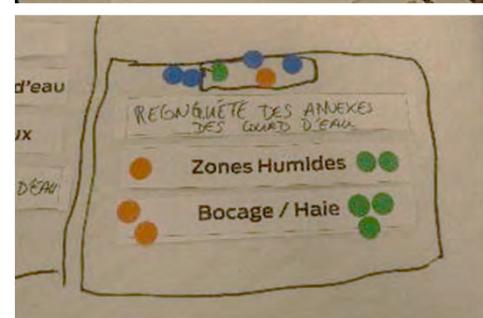
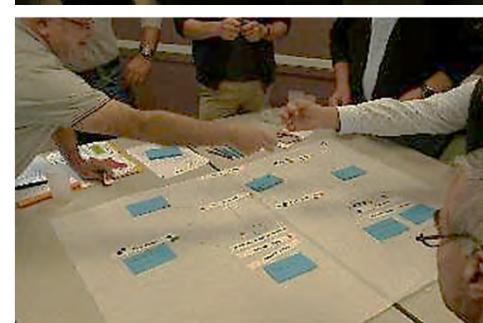
## Actions réglementaires :

- Respecter les débits réservés
- Mettre en place un suivi du respect des DOE

## ► Les principaux éléments travaillés en comité de rédaction en lien avec gestion quantitative 3/3

### Déjà dans le SAGE : à maintenir

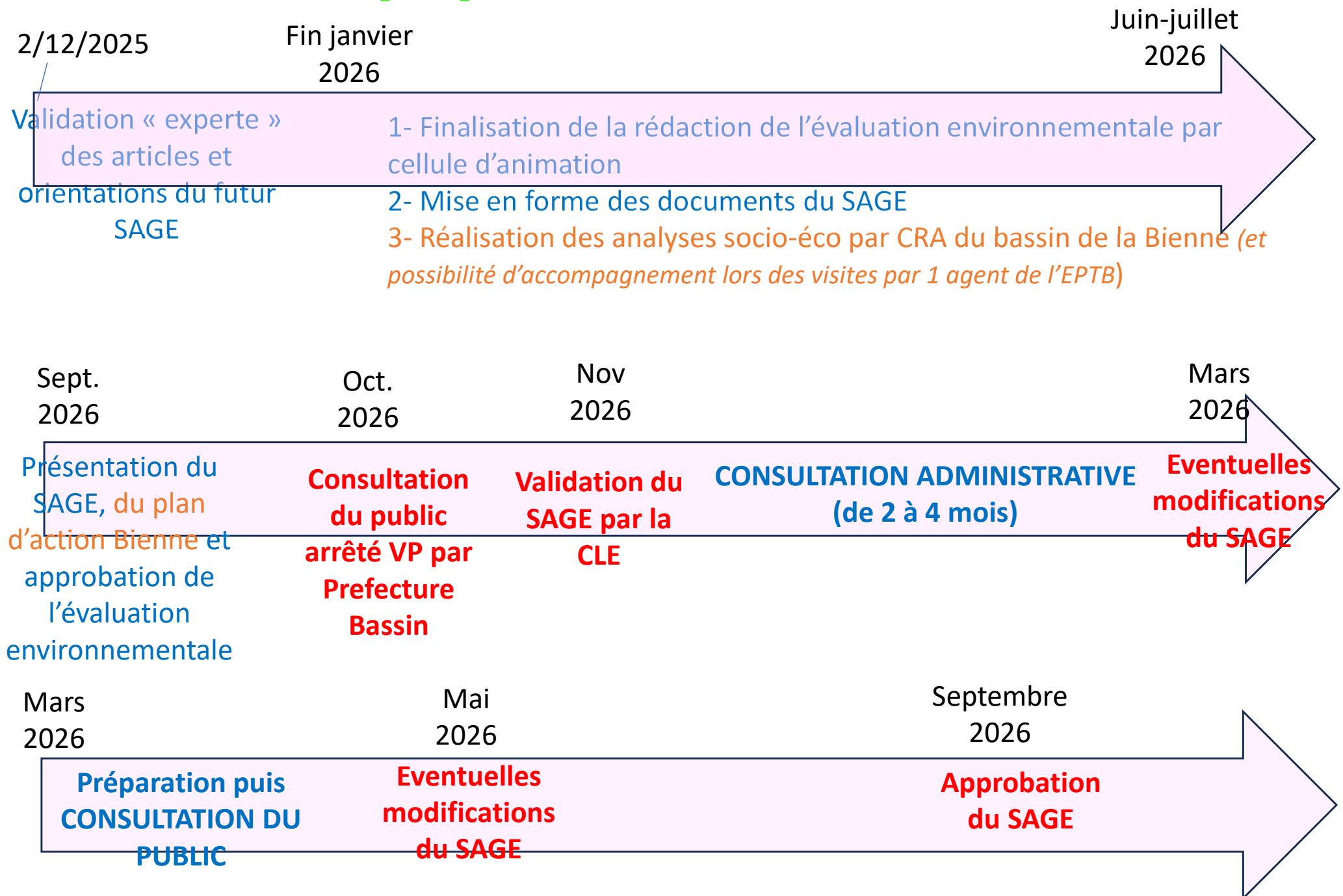
- INTERDIRE LES OPERATIONS DE CURAGE, RECTIFICATION ET RECALIBRAGE DE COURS D'EAU
- MAINTENIR LE LIBRE ECOULEMENT DES COURS D'EAU
- Prioriser l'alimentation en eau potable



### A intégrer dans le SAGE :

- PROTEGER LES ZONES HUMIDES : idem que sur SAGE Huisne
- Définir la période de basses eaux
- ASSURER LA REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES
- REPARTIR LES VOLUMES PRELEVABLES FUTURS RESIDUELS
- INTERDIRE LE REMPLISSAGE DES PLANS D'EAU EN PERIODE DE BASSES EAUX : idem SAGE Sarthe aval

# Les échéances proposées :



## FEUILLE DE ROUTE DE LA CLE



- Demande de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- La feuille de route définit, de façon synthétique et pédagogique, le programme de travail que la CLE se fixe.
- Elle sert de référence à l'Agence de l'eau pour l'instruction des demandes d'aide financière.
- Elle peut être mise à jour tous les ans.
- Doit être également validée par la structure porteuse du SAGE.

# FEUILLE DE ROUTE DE LA CLE

- En résumé :



- Le programme de travail de la CLE

- 25 actions listées jusqu'en 2030, dont :
  - > Acculturation aux enjeux de l'eau
  - > Valoriser les actions menées
  - > Finaliser la révision du SAGE
  - > Améliorer l'accès aux données quantitatives (prélèvements et rejets) et besoin des milieux
  - > Travailler sur le volet quantitatif, en privilégiant le secteur de la Bienne
  - > Mutualiser autant que possible avec les acteurs du territoire, les autres SAGE...
  - > Prévoir une mise à jour de cette feuille de route suite à approbation du SAGE

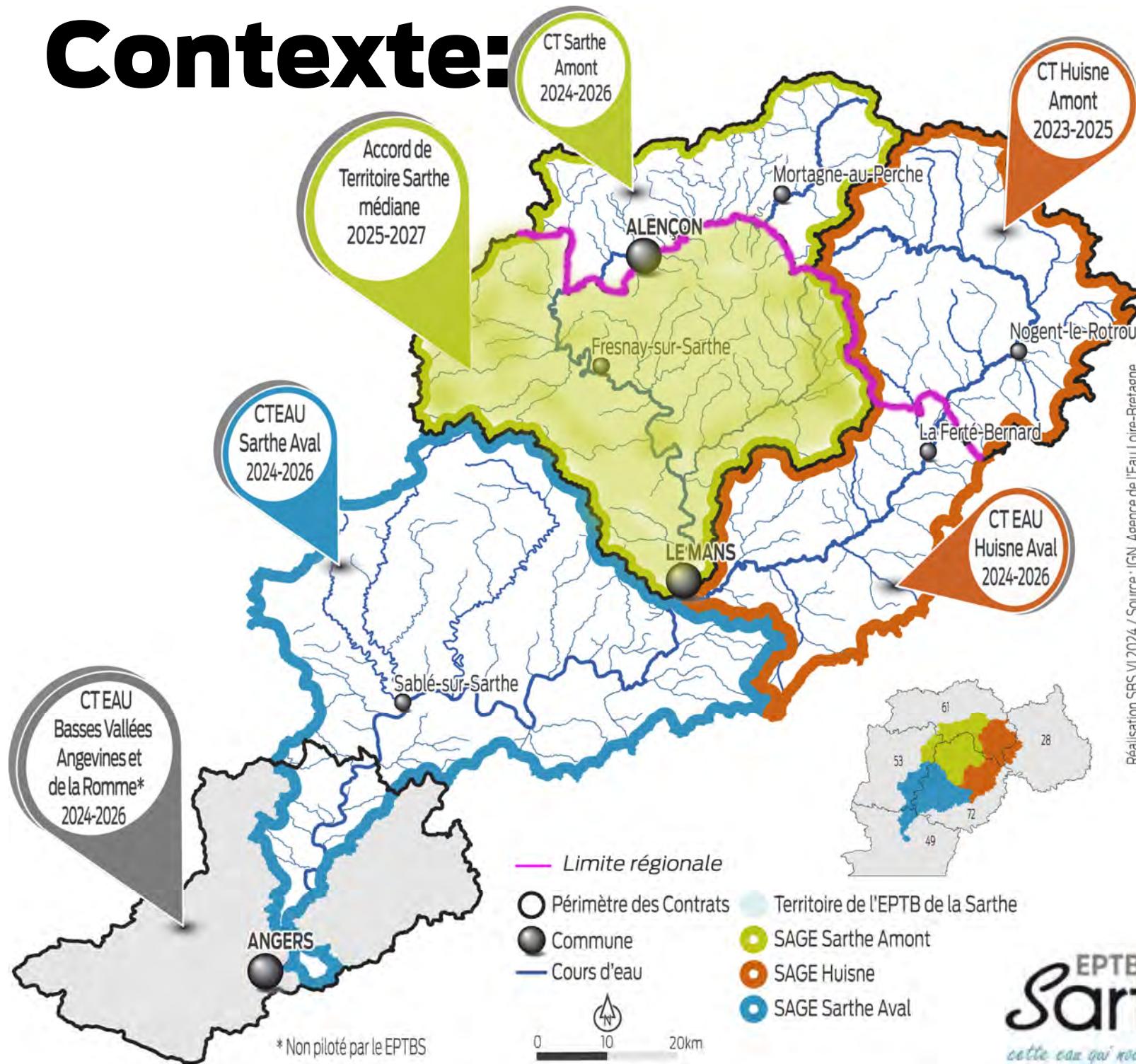
## Engagements à fin 2028 :

- Consolider les mutualisations existantes au sein de l'EPTB Sarthe et déjà engagées avec les autres SAGE du bassin de la Maine et les structures GEMAPlennes.
- Proposer des supports de communication et de vulgarisation permettant une acculturation aux enjeux de l'eau et des bassins versants aux membres des CLE et du comité syndical de l'EPTB Sarthe.
- Finaliser la révision du SAGE
- Continuer le travail collaboratif mis en place sur le volet quantitatif.
- Renforcer les mutualisations pertinentes entre les accords de territoire pilotés et coordonnés par l'EPTB Sarthe.

# Avis sur l'accord de territoire Sarthe médiane



# Contexte:



Réalisation SBS VI 2024 / Source : IGN, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

## SIAEP Rouesse Fontaine

Captage des  
Moutonnières  
(345 ha)



**SMPEP du Nord Sarthe**  
Captages de Penvert (2 993 ha)  
et La Fleurière (1 887 ha)

## SAEP Conlie Lavardin

Captage de Basse  
Vallée  
(539 ha)

**SIAEP région Vive Parence**  
Captage Vetillerie  
(420 ha)

## SMAEP Aunay La Touche

- Captages du Theil la  
Touche (2 364ha)

**Actions**  
Diagnostic et accompagnement individuel  
des agriculteurs  
Accompagnement de groupes et aménagement du  
Stratégies foncières  
Animation générale

0

125

250

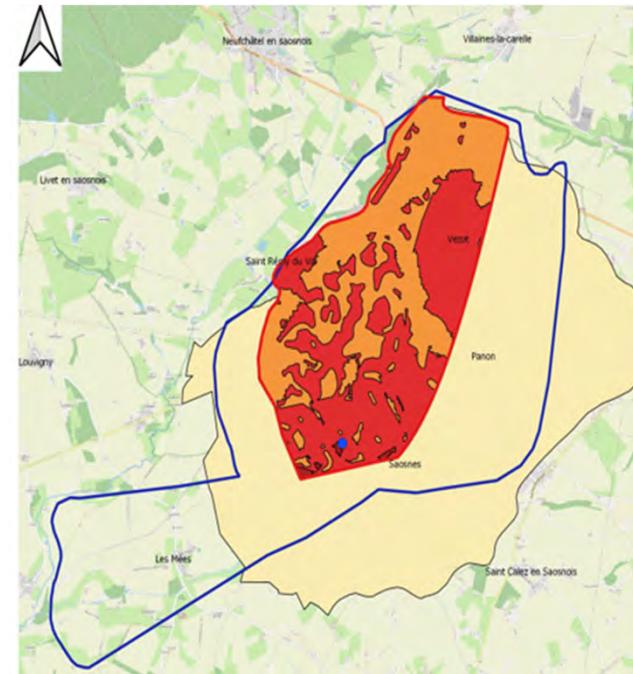
**SIAEP région Dollon**  
Captages Les petites  
Ganches (264 ha) et  
Champ Charron (275 ha)

# Présentation des futurs actions :

*Exemple du captage de Pentvert :*

## Des objectifs ambitieux

- Augmentation des surfaces couvertes
- Augmentation des surfaces avec des cultures BNI
- Augmentation du nombre de cultures dans les rotations
- Maintien de la surface en herbe
- Maintien de la surface en agriculture biologique



*AAC, ZAAC et zones vulnérables du captage de Pentvert*

## Des actions spécifiques et adaptées au territoire

- Mise en place d'une étude sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
- Mise en place de 9 nouveaux accompagnements individuels
- Maintien de l'accompagnement pour les exploitants suivis
- Réalisation d'un essai par an avec au moins deux journées techniques d'organisés en lien avec l'essai
- Initiation et structuration de filières agricoles durables

# Présentation des futurs actions :

*Des actions plus globales, à l'échelle de tous les captages :*

## Sensibilisation

- Accompagnement à l'installation pour les nouveaux arrivant
- Participation à l'animation du futur collectif technique Captages Sarthois (porté par la Chambre d'agriculture PDL)

## Animation et communication

- Diffusion de newsletter captage
- Organisation de COTECH, COPIL et groupe de travail
- Bilan des actions misent en place
- Veille sur les journées techniques

## Amélioration des connaissances

- Etude de l'enjeu ruissellement sur les captages avec un lien nappe-rivière
- Présentation des délimitations des aires d'alimentation de captage
- Synthèse et diffusion des études de datation et de circulation de l'eau

# Masses d'eau concernées par le futur accord de territoire



LE MANS  
Métropole  
COMMUNAUTE URBNAE



Accord de territoire  
Sarthe Médiane  
2025-2027

Sources : AELB/IGN / Réalisation VI EEL EPTB 2025



0 5 10km

11 Bassins versants  
concernés  
par les travaux

Actions localisées

LE MANS

ALÉNÇON

FRESNAY-SUR-SARTHE

# Enjeu A : Qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides et la biodiversité associée

## ***A1 / Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau***

Montant total des actions envisagées = 1 861 335 €

- Restauration de cours d'eau
- Restauration de la continuité écologique



## ***A2 / Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides***

Montant total de l'action envisagée = 18 000 €

- Restauration de zones humides



## ***A4 / Aménager les bassins versants***

Montant total de l'action envisagée = 30 000 €

- Crédit de zones tampons humides artificielles



## ***G4 / Animation milieux aquatiques***

Montant total de l'action envisagée = 1 067 000 €



# Enjeu G : Mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

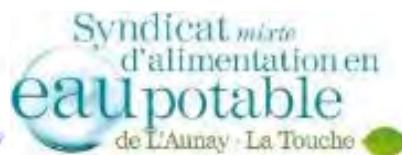
***Animer et coordonner l'accord de territoire par les co-porteurs :***

Montant total des actions envisagées = 577 500 €

- Thématique Milieux aquatiques : 28 500 €



- Thématique Pollutions Diffuses (montant total de l'action envisagée = 549 000 €



***Sensibiliser, informer pour mieux mobiliser les futurs agriculteurs du territoire :***

Montant total des actions envisagées = 110 000 €





*Merci de votre attention !*

